

Contrat AMAP saison printemps-été 2019

« Fromages de chèvre »



Référent : Vincent Touchet
Les Nobles - 38250 VDL
Tél : 04-76-56-97-70
Mail : vincent.touchet@wanadoo.fr
<http://amap.villard.free.fr>



Le présent contrat est passé entre les soussignés

Le consomm'acteur, Nom / Prénom :

Adresse :

Mail :

Tél :

et les producteurs : Marion et Yannick ROCHAS

Les Girards Lans en Vercors 38250 / 06 77 78 48 26 / contact@chevreriedupicsaintmichel.fr

Conditions générales de l'AMAP Vert de Terre et la charte des AMAP (dans leurs versions à la date de signature) règlent les détails du présent contrat.

Le règlement s'effectue à la signature du présent contrat par chèque à l'ordre du producteur (Marion et Yannick Rochas). Le consomm'acteur peut effectuer un versement équivalent à l'intégralité de la prestation en 1, 2 ou 3 chèques. Le producteur s'engage à retirer les chèques aux dates suivantes : 1^{er} chèque : 15/04, 2^{ème} chèque : 15/05, 3^{ème} chèque : 15/06.



Types de Paniers fromages à titre indicatif pour la saison



Panier frais : 1 frais, 1 demi affiné, 1 enrobé, 1 fromage blanc (4x 120g faisselles), prix : 8,10 euros

Panier affiné : 1 bûche cendrée, 1 demi affiné, 1 affiné, prix : 8,40 euros

Yaourts chèvre ou brebis : 4 pots, prix : 3,5 euros

Yaourts brebis : 600 ml, prix : 4,20 euros

Merci d'écrire sous les dates le type de panier choisi (vous avez la possibilité de commander plusieurs paniers à la même date).

Dates :

12.04

19.04

10.05

24.05

7.06

21.06

5.07

19.07

6.09

20.09

Montant total de la commande : €

Réalisé en 2 exemplaires à le

Signatures : _____ Le consomm'acteur

_____ Le producteur